



## COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

**PROCES – VERBAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SEANCE DU  
VENDREDI 31 JANVIER 2025  
A 19 HEURES 30**

### LISTE DES MEMBRES PRESENTS

<u>N° d'ordre</u>	<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>PRESENT</u>	<u>ABSENT</u>
1	BIHOUÉE	Jacques	Maire	X	
2	GUILLEMIN	Sabine	1 <sup>ère</sup> Adjointe	X	
3	ROBIN	Yoann	2 <sup>ème</sup> Adjoint	X	
4	MESSAGER	Edwige	3 <sup>ème</sup> Adjointe	X	
5	POCARD	Patrick	4 <sup>ème</sup> Adjoint	X	
6	MARIVAIN	Sophie	5 <sup>ème</sup> Adjointe	X	
7	TRÉBY	Jean-Pierre	Conseiller Municipal		X
8	LORAND	Henriette	Conseillère Municipale	X	
9	LE BLANC	Maryvonne	Conseillère Municipale déléguée	X	
10	JOLIVET	Yannick	Conseiller Municipal		X excusé
11	MESMEUR	Anne	Conseillère Municipale		X
12	JÉGO	Guénaëlle	Conseillère Municipale	X	
13	MORVAN	Erwann	Conseiller Municipal	X	
14	DUVAL	Rachel	Conseillère Municipale déléguée	X	
15	BERNABÉ	Michaël	Conseiller Municipal	X	
16	LECLAIR	Julien	Conseiller Municipal		X
17	LE MOINE	Cécile	Conseillère Municipale		X Pouvoir à Henriette Lorand
18	BRIEND	André	Conseiller Municipal	X	
19	CHÉREL	Alain	Conseiller Municipal	X	
20	CHATEL	Martine	Conseillère Municipale	X	
21	LE GUÉVEL	Annick	Conseillère Municipale	X	
22	CADIO	Isabelle	Conseillère Municipale	X	
23	SINDALI	Barthélémy	Conseiller Municipal	X	

## ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 JANVIER 2025

N°	OBJET	PIECES JOINTES	RAPPORTEURS (Propositions)
	<p><b><u>PROPOS LIMINAIRES</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b><u>Désignation d'un secrétaire de séance</u></b></li> <li>➤ <b><u>Arrêt du procès-verbal de séance du 26.11.2024</u></b></li> <li>➤ <b><u>Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal</u></b></li> </ul>	ci-joint	<p>Jacques BIHOUÉE</p> <p>Jacques BIHOUÉE</p>
001	<p><b><u>FINANCES</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b><u>Maison Guillot</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du projet de plan de financement prévisionnel</li> <li>- Demande de subventions auprès des organismes financeurs</li> </ul> </li> </ul>		Yoann ROBIN
002	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b><u>Travaux de rénovation de la salle Louis Chérel site des Forges</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du projet de plan de financement prévisionnel</li> <li>- Demande de subvention DETR/DSIL 2025 auprès de la Préfecture</li> </ul> </li> </ul>		Yoann ROBIN
003	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b><u>Tarifs communaux – année 2025</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition de revalorisation des tarifs communaux de locations de salles et fixation date d'entrée en vigueur</li> <li>- Présentation des tarifs pour le cimetière</li> </ul> </li> </ul>	<p>Projet ci-joint</p> <p>Délibération du CM du 11.07.2024 ci-jointe</p>	<p>Jacques BIHOUÉE</p> <p>Edwige MESSAGER</p>
004	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b><u>Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la demande</li> </ul> </li> </ul>		Jacques BIHOUÉE

005	<p><b><u>MARCHES PUBLICS</u></b></p> <p>➤ <b><u>Travaux de rénovation du clocher de l'église St Pierre Es Liens site de Lanouée</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de l'avenant N° 1 au marché lot 03 Couverture zinguerie</li> <li>- Présentation de l'avenant N° 1 au marché lot 04 Vitraux-ferrures à vitraux</li> <li>- Présentation de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 15.01.2025</li> <li>- Autorisation de signatures</li> </ul>		Yoann ROBIN
006	<p><b><u>AFFAIRES GENERALES</u></b></p> <p>➤ <b><u>Projet d'installation de panneaux photovoltaïques</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du projet</li> <li>- Présentation de la proposition de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SEM 56 Energies</li> <li>- Autorisation de signature</li> </ul>		Jacques BIHOUÉE
007	<p>➤ <b><u>Remise en route de la télécabine médicale</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la proposition du nouvel opérateur</li> </ul>		Jacques BIHOUÉE
	<p><b><u>QUESTIONS DIVERSES</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Travaux de voirie aménagement de rues site des Forges</li> <li>➤ Lotissement clos de la vigne : présentation d'une proposition de contrat de commercialisation des lots</li> <li>➤ Lotissement les Grées Amières</li> <li>➤ Commerce d'épicerie</li> <li>➤ Présentation des avis de la Commission de sécurité suite à sa visite de la salle des sports et la salle St Hubert du 14.01.2025</li> <li>➤ Mise à disposition d'un local pour le stockage de containers à déchets</li> <li>➤ Plan Local d'Urbanisme – dates d'enquête publique</li> <li>➤ Eglise – rencontre avec la DRAC</li> <li>➤ Travaux aux toilettes publiques</li> <li>➤ Migration vers Office 365 avec prestataire informatique Iliane</li> <li>➤ Autres questions diverses</li> </ul>		<p>Patrick POCARD</p> <p>Jacques BIHOUÉE</p> <p>Jacques BIHOUÉE Jacques BIHOUÉE Yoann ROBIN</p> <p>Patrick POCARD</p> <p>Jacques BIHOUÉE</p> <p>Jacques BIHOUÉE Jacques BIHOUÉE Jacques BIHOUÉE</p>

	<b><u>DROIT D'EXPRESSION DES ELUS</u></b>		
--	---	--	--

➤ Questions orales

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé de désigner Madame Guénaëlle JÉGO comme secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal nomme :**

- Madame Guénaëlle JÉGO en qualité de secrétaire de séance.

**ARRET DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024**

Le Président de séance propose au Conseil Municipal d'arrêter le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est arrêté et signé par Monsieur Erwann MORVAN qui était secrétaire de séance et Mr Le Maire.

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le Maire présente au Conseil Municipal la liste des principales dépenses de fonctionnement du 2ème semestre 2024. Le Conseil Municipal prend acte.

Par délibération N°20-25/05-01 du 25 Mai 2020, le conseil Municipal a décidé, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déléguer au Maire un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au conseil des décisions prises par le Maire.

Ces décisions pour le deuxième semestre de l'année 2024 sont les suivantes :

N° Compte	FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT T.T.C
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
623	Imprimerie Poisneuf	Bulletin municipal décembre	2 939,20 €
615221	SARL MARET	Changement de tôle salle Omnisport	1 671,91 €
615221	YESSS Électronique	Remplacement radiateur (Local Kiné)	1 560,54 €
61551	SAS ETS LE NORMAND	Entretien et réparations tracteurs	2 566,12 €
61521	SARL Nature et paysage	Dégagement arbre à POMELEUC	1 968,00 €
61551	SAS ETS LE NORMAND	Entretien et réparations Épareuse	2 070,50 €
<b>Autres services extérieurs</b>			
6283	Ass C.H.A.I.N.E	Nettoyage des locaux (complément mi temps)	2 065,00 €
6283	Ass C.H.A.I.N.E	Nettoyage des locaux (complément mi temps)	2 095,25 €
<b>RAPPEL CONTRATS/MAINTENANCE</b>			
6156	FARAGO	Dératisation	3 394,80 €
60611	SAUR	Abonnement eau potable + collecte d'eaux usées 2024	2 752,44 €
6156	MORBIHAN ENERGIE	Maintenance éclairage public	5 104,05 €
611	ILIANE	Contrat de service (curatif-préventif) du 01/05/2024 au 30/04/2025	2 680,80 €
611	ILIANE	Récupération des données (salle blanche panne serveur)	3 360,00 €
611	ILIANE	Abonnement annuel de la sauvegarde	2 520,00 €

#### Commentaires :

**André BRIEND** : Dératisation/Désourisation : A combien se chiffre l'économie réalisée suite au changement ? Pourquoi avoir changé de méthode ?

**Mr le Maire** : de mémoire, coût 4 500 € soit 1 200 €

**Patrick POCARD** : davantage de privés à venir chercher du produit rodenticide (55 passages dont 18 pour les professionnels. Pour ceux qui pratiquent le hors sol, contrat à part souscrit par eux. C'est une lutte collective et en instant T.

**Alain CHEREL** : nettoyage au pont de Pomeleuc

#### **OBJET : N° 2025-31.01 – 01 – MAISON GUILLOT**

- Présentation du projet de plan de financement prévisionnel
- Demande de subventions auprès des organismes financeurs

Rapporteur : Yoann ROBIN

#### **Exposé**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yoann ROBIN, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire chargé des bâtiments communaux, qui présente le dossier.

Il rappelle la délibération du Conseil Municipal du 27 octobre 2023 par laquelle le Cabinet BLEHER Architectes a été missionné pour réaliser une étude de faisabilité afin de pouvoir se projeter sur le devenir du bâtiment communal dite maison « GUILLOT » située 11 rue de la Poste sur le site de Lanouée. Une étude thermique a également été menée par la Socotec.

Cette étude de faisabilité a fait l'objet d'une présentation aux Elus pour deux scénarios :

- Première proposition : rénovation du bâtiment existant
- Deuxième proposition : construction d'un pôle médical neuf

Au vu de l'étude, la deuxième proposition s'avère être la moins onéreuse.

Des financements sont possibles pour réaliser cette opération.

Il ajoute que le coût estimatif de l'opération (bâtiment et VRD, honoraires divers) est estimé à 475 500 € HT avec une TVA à 20 %.

Afin de poursuivre cette opération,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir pris connaissance du dossier,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	18
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	19
ABSTENTIONS	03
SUFFRAGES EXPRIMES	16
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	12
CONTRE	04

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de permettre à Monsieur le Maire de :
  - Solliciter auprès de l'Etat, une aide au titre de la DETR d'un montant de 211 500 € pour la construction d'un pôle médical neuf
  - Solliciter tout autre organisme ou partenaire financeurs susceptibles d'apporter une aide financière pour la réalisation de ce projet
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-après :



### PLAN DE FINANCEMENT – HT

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	40 000	Subvention DETR	211 500
Etudes complémentaires	8 500	Participation ARS	éligibilité
Travaux bâtiment neuf	332 000		et taux non définis
Travaux VRD et aménagements extérieurs	30 000	Emprunt ou	258 000
		Fonds propres	
Aménagements intérieurs bureaux R + 1	65 000	Recettes générées	6 000
<b>TOTAUX</b>	<b>475 500</b>		<b>475 500</b>

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site [www.forgesdelanouee.fr](http://www.forgesdelanouee.fr)

Date de mise en ligne : 07 février 2025

#### Commentaires :

**Mr le Maire** : précise que les 258 000 € sont prévus en emprunt ou autofinancement. Il précise que les études complémentaires concernent les frais d'huissier, géomètre pour relevé topographique, missions SPS, CT etc... Les recettes prévisionnelles générées par de la location (environ 500 €/mois). Il attend la réponse de l'ARS pour l'éligibilité du projet à des subventions. La demande de subvention DETR a été déposée (date limite de dépôt : 31/01/2025). Mme LE GALL, Kinésithérapeute est intéressée sous réserve du délai des travaux car elle est à l'étroit dans le local professionnel attribué par la mairie.

**Annick Le GUÉVEL** : A combien se chiffre le coût dans le cas d'une rénovation ? **Réponse du Maire** : 700 000 €. Cela coûte moins cher de détruire le bâtiment existant et de reconstruire à neuf.

**André BRIEND** : A la commission Finances, il n'a pas été évoqué le recours à l'emprunt. Il est dommage qu'il n'y ait pas d'orientations budgétaires comme à PLOERMEL COMMUNAUTE. A la commission finances, il avait été évoqué un matelas de trésorerie de 440 000 €.

**Mr le Maire** : il a été évoqué autofinancement ou emprunt. Il y a 1 500 000 € à ce jour sur le compte de la trésorerie sans le paiement des factures pour l'église mandatées ce jour. La somme de 1 000 000 € servirait notamment à financer les travaux de l'église, la maison Guillot, l'aménagement de la rue Charles de Janzé et la rénovation de la salle Louis Chérel. Les travaux seront décalés dans le temps. L'objectif est d'avoir 440 000 € environ en permanence, ce qui représente la masse salariale.

**André BRIEND** : quelle est la capacité d'emprunt ?

**Mr le Maire** : Le Conseiller aux décideurs locaux a estimé la capacité d'emprunt de la Commune à environ 4 000 000 € mais on n'ira pas jusque-là. Absence de subvention de l'Etat.



**André BRIEND** : Il fallait mieux vendre cette maison Guillot et réaliser une construction en extension de la maison médicale.

**Mr le Maire** : début des travaux salle Louis Chérel début mai 2025. Appel d'offres va être lancé normalement le 4 février prochain. La commission d'accessibilité va se prononcer le 03/02/2025. Il y aura un décalage dans la trésorerie : ½ du coût en 2025 et ½ sur 2026.

Eglise : la phase 2 est enclenchée et le coût sera reporté sur 2026. Pas de subvention de la DRAC en 2025, plutôt 2026 et uniquement la tranche 2. Les dépenses vont être en décalage, plutôt après juillet 2025.

Les Grées amièles : fait partie d'une OAP, l'aménagement global de cette parcelle est à faire avec un délai d'étude d'un an au minimum. Il y aura confrontation entre le PLU existant et le PLU à venir pour définir le nombre de logements/ha (15 ou 20 logements/ha ?)

Objectif : densification de l'urbanisation.

Le Conseiller aux décideurs locaux a estimé à 4 000 000 € la capacité d'emprunt, cela lui semble élevé. La Commune n'est quasiment pas impactée par la baisse de la DGF (environ - 1 600 €), le taux de FCTVA va baisser, le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est obligatoire uniquement pour les grosses Collectivités Territoriales.

Le Maire propose de lancer l'appel d'offres et au vu de l'estimatif et des résultats, il sera décidé si on réalise les travaux ou pas.

**Alain CHÉREL** : on n'est pas sûr d'avoir la DETR (211 500 €).

**Mr le Maire** : il n'y aura pas de subvention du Département. Effectivement on n'est pas sûr d'avoir la DETR, ni l'aide de l'ARS, cependant nous avons un professionnel intéressé par le projet qu'il convient de fidéliser.

**OBJET : DELIBERATION N° 2025-31.01-02 – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE LOUIS CHEREL – SITE DES FORGES**

- Présentation du projet de plan de financement prévisionnel
- Demande de subvention DETR/DSIL 2025 auprès de la Préfecture

**Rapporteur** : Yoann ROBIN **Exposé**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yoann ROBIN, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire chargé des bâtiments communaux, qui présente le dossier.

Il rappelle la délibération du Conseil Municipal du 25 octobre 2024 par laquelle l'avant-projet définitif du projet de travaux de rénovation thermique de la salle Louis Chérel sur le site des Forges a été adopté.

Des financements sont possibles pour réaliser cette opération.

Afin de poursuivre cette opération,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir pris connaissance du dossier,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

<b>PRESENTS</b>	18
<b>DONNANT POUVOIRS</b>	01
<b>VOTANTS</b>	19
<b>ABSTENTIONS</b>	01
<b>SUFFRAGES EXPRIMES</b>	18
<b>MAJORITE ABSOLUE</b>	10
<b>POUR</b>	18
<b>CONTRE</b>	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de permettre à Monsieur le Maire de :
  - Solliciter auprès de l'Etat, une aide au titre de la DETR/DSIL 2025 d'un montant de 211 500 € pour la rénovation thermique de la salle Louis Chérel
  - Solliciter auprès de l'Etat, une aide au titre du Fonds Vert – axe 1 rénovation énergétique des bâtiments publics locaux pour la rénovation et la mise en accessibilité de la salle polyvalente Louis Chérel, d'un montant de 342 566 €.
  - Solliciter tout autre organisme ou partenaire financeurs susceptibles d'apporter une aide financière pour la réalisation de ce projet.
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-après :

- PLAN DE FINANCEMENT - (HT)			
DEPENSES		RECETTES	
CHARGE FONCIERE		SUBVENTION DETR	211 500
TRAVAUX	1 141 886	SUBVENTION Fonds Vert	342 566
HONORAIRES	136 171	SUBVENTION PAYS - REGION	
REVISIONS		SUBVENTION PST	204 945
		SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
		PRET	
		PRET	
		PRÊT 1%	
		FONDS PROPRES	519 046
<b>TOTAL</b>	<b>1 278 057</b>		<b>1 278 057</b>

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site [www.forgesdelanouee.fr](http://www.forgesdelanouee.fr)

Date de mise en ligne : 07 février 2025

**Commentaires :**

**Mr le Maire :** Le fonds vert vient d'être renouvelé par la Commission mixte paritaire, on devrait pouvoir en bénéficier. On n'est pas sûr d'obtenir la DETR non plus.

**André BRIEND :** il y a des conditions.

**Mr le Maire :** oui comme toutes aides.

**OBJET : DELIBERATION N° 2025-31.01-03 – TARIFS COMMUNAUX – ANNEE 2025**

- Proposition de revalorisation des tarifs communaux de locations de salles et fixation de la date d'entrée en vigueur
- Présentation des tarifs pour le cimetière

Rapporteurs : Jacques BIHOUÉE et Edwige MESSAGER

**Exposé**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 2020 (N° 20-13/11-11) par laquelle les tarifs de locations de salles ont été harmonisés pour les deux anciennes Communes (Lanouée et les Forges) suite à la création de la Commune Nouvelle Forges de Lanouée.

Une délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2022 a également fixé le tarif de location de la salle communale du club du site de Lanouée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Afin de lister les tarifs communaux de locations de salles sur une seule et même délibération et tenir compte de l'évolution des coûts (entretien, contrôles obligatoires des ERP, frais de Personnel etc...),

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 09 décembre 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir pris connaissance du dossier,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

<b>PRESENTS</b>	18
<b>DONNANT POUVOIRS</b>	01
<b>VOTANTS</b>	19
<b>ABSTENTIONS</b>	07
<b>SUFFRAGES EXPRIMES</b>	12
<b>MAJORITE ABSOLUE</b>	07
<b>POUR</b>	11
<b>CONTRE</b>	01

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer les tarifs de locations de salles comme présentés ci-après,
- **FIXE** la date du 1<sup>er</sup> mars 2025 pour l'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs.

## TARIFS COMMUNAUX SALLES COMMUNALES A COMPTER DU 01/03/2025

	Type de location	Habitants de Lanouée	Nouveau tarif Résident	Personnes extérieures	Nouveau tarif personnes extérieures	
Salle Socioculturelle Lanouée 400 personnes	Vin d'Honneur	50€	60€	80€	110€	
	1ère journée sans cuisine	180€	270€	225€	310€	
	1ère journée avec cuisine	250€	350€	350€	470€	
	2ème journée sans cuisine	75€	100€	125€	150€	
	2ème journée avec cuisine	125€	150€	200€	250€	
	Rassemblement après obsèques		30€		30€	
	Associations ( au-delà de 4 manifestation /an)*	150€	230€	200€	300€	
	Caution	800€	800€	800€	800€	
	Entretien Parquet	40€	50€	40€	50€	
	Vin d'Honneur	30€	50€	40€	80€	
Salle des Lilas Lanouée 120 personnes	1ère journée sans cuisine	80€	100€	125€	150€	
	1ère journée avec cuisine	150€	200€	200€	250€	
	2ème journée sans cuisine	40€	50€	65€	100€	
	2ème journée avec cuisine	70€	100€	90€	100€	
	Rassemblement après obsèques		30€		30€	
	Associations ( au-delà de 4 manifestation /an)*	60€	80€	80€	100€	
	Caution	400€	400€	400€	400€	
	Vin d'Honneur	50€		60€		
	1ère journée avec cuisine	180€		230€		
	2ème journée avec cuisine	70€		100€		
Salle Louis Chérel Les Forges 220 personnes	Rassemblement après obsèques					
	Associations ( au-delà de 4 manifestation /an)*	110€		180€		
	Caution	600€		600€		
	Entretien Parquet	30€		30€		
	1ère journée sans cuisine	40€	50€	60€	80€	
	Rassemblement après obsèques	20€	30€	20€	30€	
	Caution	200€	200€	200€	200€	
	1ère journée sans cuisine	50€	50€		100€	
	Rassemblement après obsèques		30€		30€	
	Associations ( au-delà de 4 manifestation /an)*	Gratuit	Gratuit			
Salle du Club Lanouée 40 personnes	Caution	200€	200€	200€	200€	
	1ère journée sans cuisine	50€	50€		100€	
	Rassemblement après obsèques		30€		30€	
	Associations ( au-delà de 4 manifestation /an)*	Gratuit	Gratuit			
	Caution	200€	200€		200€	
	Associations ( au-delà de 4 manifestation /an)*	Gratuit	Gratuit	80€	100€	
	Particulier et entreprise		50€		100€	
	Caution	200€	200€	200€	200€	
	Salle Saint Eloi Les Forges 30 personnes					
Salle Saint Hubert Lanouée 190 personnes						

\* pour 4 locations cumulées toutes salles confondues

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Edwige MESSAGER, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, chargée notamment du cimetière qui présente le dossier.

Elle rappelle à l'assemblée délibérante, la délibération du Conseil Municipal du 11 juillet 2024 (N° 24-11/07-02) décidant du maintien au titre des années 2024 et 2025, des tarifs des concessions, cavurnes, jardin du souvenir et cases des columbariums des deux cimetières communaux sur les sites de Lanouée et les Forges.

Elle propose que ces tarifs soient intégrés sur une seule et même délibération fixant les tarifs communaux en ajoutant la notion de concession simple ou de concession double.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir pris connaissance du dossier,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

<b>PRESENTS</b>	18
<b>DONNANT POUVOIRS</b>	01
<b>VOTANTS</b>	19
<b>ABSTENTIONS</b>	00
<b>SUFFRAGES EXPRIMES</b>	19
<b>MAJORITE ABSOLUE</b>	10
<b>POUR</b>	19
<b>CONTRE</b>	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

**DECIDE** de fixer les tarifs des concessions, cavurnes, jardin du souvenir et cases des columbariums des deux cimetières communaux sur les sites de Lanouée et les Forges pour l'année 2025 comme présentés ci-après.

## TARIFS CIMETIERE – ANNEE 2025

<u>Durées ou Prestation</u>	<u>CONCESSIONS Temporaires *</u>	<u>COLUMBARIUM</u>	<u>CAVURNES</u>	<u>JARDIN DU SOUVENIR</u>
5 ans	NEANT	NEANT	NEANT	SANS OBJET
15 ans	NEANT	300 €	150 €	SANS OBJET
30 ans	100 €	600 €	300 €	SANS OBJET
50 ans	190 €	1 000 €	500 €	SANS OBJET
Dispersion des cendres	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	50 €

\*Tarifs pour concessions simples

\*Tarifs multipliés par 2 si concessions doubles

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site [www.forgesdelanouee.fr](http://www.forgesdelanouee.fr)

Date de mise en ligne : 07 février 2025

**Commentaires** : pour les tarifs de locations de salles communales

**Mr le Maire** : les tarifs communaux pour les locations de salles n'ont pas été revus depuis 2020. Le projet de tarification a été soumis à la Commission Finances le 09 décembre 2024.

**André BRIEND** : Pour l'entretien du parquet, ce n'est pas ce qui avait été dit en Commission Finances.

**Mr le Maire** : gratuité pour les manifestations des Associations 4 fois/an donc effectivement j'ai remis la rubrique entretien parquet pour sensibiliser aux respects de locaux.

**Edwige MESSAGER** : bien reporter les astérisques pour les Associations dans le tableau.

**Isabelle CADIO** : c'est une grosse augmentation des tarifs des salles d'un coup. Il faut mieux aller moins vite, progressivement et tout comparer. Y a -t-il les mêmes services dans les salles ? Il n'y a pas beaucoup de réservations l'hiver.

**Sabine GUILLEMIN** : mais si !



**Mr le Maire** : On raisonne au global, on a comparé avec d'autres salles et il n'y a pas eu d'augmentation depuis 5 ans, il n'est pas suffisant d'augmenter de 1 %.

**Edwige MESSAGER** : Il y a eu une augmentation il y a 2 ou 3 ans.

**Mr le Maire** : interroge Mme AUQUET, Secrétaire Générale qui dit avoir recherché dans le registre des délibérations du Conseil Municipal depuis 2020 et il n'y a pas eu de revalorisation des tarifs depuis cette date sauf la fixation de tarifs pour l'utilisation de la salle du Club en 2022.

**Edwige MESSAGER** : je vais rechercher dans les délibérations.

**Mickaël BERNABÉ** : c'est une forte augmentation d'un coup.

**Edwige MESSAGER** : On va perdre des locations, certains administrés vont déjà dans le département du 22.

**Mr le Maire** : il faut prendre en compte le coût de l'énergie, la remise aux normes de l'éclairage, le renouvellement du matériel.

**Edwige MESSAGER** : ne serait-il pas possible de faire une augmentation des tarifs sur 2 ans ?

**Mr le Maire** : la Commission Finances a donné un avis favorable à ces tarifs de locations de salles proposés.

**Isabelle CADIO** : n'est pas contre l'augmentation mais cela augmente beaucoup d'un coup.

**Alain CHÉREL** : la capacité d'accueil de la salle Louis Chérel est de 220 personnes et non 290 comme indiqué. Il faudrait créer une ligne « rassemblement après obsèques » au prix de 30 €.

**Maryvonne LE BLANC** : à la salle des Lilas également.

**Patrick POCARD** : à la salle socio-culturelle aussi.

**Commentaires** : pour les tarifs des cimetières communaux

**Edwige MESSAGER** : les tarifs sont maintenus, il s'agit de préciser dans la délibération du Conseil Municipal la mention « concession simple » ou « concession double ».



**OBJET : DELIBERATION N° 2025-31.01-04 – AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEE 2025**

➤ Présentation de la demande

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

**Exposé**

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui disposent que dans le cas où le budget d'une Collectivité Territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Montants budgétisés par chapitre	BP 2024	Déduction des Restes à réaliser 2023 reporté au BP 2024	Total	¼ des crédits restants
Chapitre 21	653 231,00	0	653 231,00	163 307,75
Chapitre 23	939 497,50	682 467,36	257 030,14	64 257,54
TOTAL	1 592 728,50	682 467,36	910 261,14	227 565,29

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article conformément au tableau ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir pris connaissance du dossier,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

<b>PRESENTS</b>	18
<b>DONNANT POUVOIRS</b>	01
<b>VOTANTS</b>	19
<b>ABSTENTIONS</b>	00
<b>SUFFRAGES EXPRIMES</b>	19
<b>MAJORITE ABSOLUE</b>	10
<b>POUR</b>	19
<b>CONTRE</b>	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025 avant le vote du budget primitif 2025 dans la limite de 227 565,29 € TTC.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site [www.forgesdelanouee.fr](http://www.forgesdelanouee.fr)

Date de mise en ligne : 07 février 2025

**Commentaires :**

**Patrick POCARD** : On a changé les leds de l'éclairage public il y a 3 ans et on ne reçoit la facture de 12 000 € que maintenant.

**Mr le Maire** : On a signé un devis pour les horloges connectées en octobre 2023.

**Patrick POCARD** : les horloges sont en place mais pas encore connectées car il y a 4 modèles différents avec 4 fabricants ! Il faut créer un logiciel qui peut les faire fonctionner. Il précise qu'il y a deux horloges qui fonctionnent et deux qui ne sont pas encore mises en route.

**Mr le Maire** : il y a une caution à rembourser à une locataire au pôle médical mais il faudra attendre le vote du budget primitif 2025 pour avoir des crédits budgétaires pour pouvoir la rembourser. Le montant des crédits prévus en 2024 est insuffisant et n'a pas permis de les inscrire sur l'état des restes à réaliser à la fin de l'année 2024.

**OBJET : DELIBERATION N° 2025-31.01-05 – TRAVAUX DE RENOVATION DU CLOCHER DE L’EGLISE ST PIERRE ES LIENS SITE DE LANOUEE**

- Présentation de l’avenant N° 1 au marché du lot 03 « couverture – zinguerie »
- Présentation de l’avenant N° 1 au marché du lot 04 « vitraux – ferrures à vitraux »
- Présentation de l’avis de la Commission d’Appel d’Offres du 15 janvier 2025
- Autorisation de signatures

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

**Exposé**

Il rappelle la délibération du Conseil Municipal du 08 décembre 2023 (N° 23-08/12-02) par laquelle le Maire a été autorisé à signer les marchés publics des différents lots relatifs aux travaux de rénovation du clocher de l’église St Pierre Es Liens sur le site de Lanouée. Le Maire a reçu également l’autorisation de signer les avenants à ces marchés dans la limite de 5 % du montant HT des travaux.

Il présente les deux propositions d’avenants aux lots 03 et 04 reçus du Maître d’œuvre.

Lots	Entreprises	Montant initial du marché	Montant des avenants 01	Nouveaux montants de marchés
03 Couverture - zinguerie	HERIAU COUVERTURE	114 655,15 € HT	+ 9 178,84 € HT Soit + 8.01 %	123 833,99 € HT
04 Vitraux – ferrures à vitraux	ANCIENS ATELIERS BARTHE-BORDEREAU SAS	10 615,18 € HT	+ 1 808,20 € HT Soit + 17.03 %	12 423,38 € HT

Objet des avenants	Avis CAO si plus de 5 %	Montant maximal à ne pas dépasser pour un avenant marché de travaux = 15 %
<p><b>03 Couverture - zinguerie</b> Suite à aléas de chantier, la dépose et la réfection de la partie en bas de pente de la couverture est nécessaire afin de permettre au charpentier de restaurer les corbeaux en bois de la corniche inaccessibles depuis les combles</p>	Favorable le 15.01.2025	Inférieur au seuil

<p><b>04 Vitraux – ferrures à vitraux</b>  Les ferrures existantes sont réalisées en profil « tube » et elles ne sont pas adaptées pour l'ouvrage. Lors de la dépose, il a été constaté qu'elles ne pouvaient être récupérées. Il est impératif de procéder à une remise à neuf de ces éléments</p>	<p>Favorable le 15.01.2025</p>	<p>Supérieur au seuil mais l'article 140 du Code des marchés publics permet d'aller jusqu'à 50 % si les travaux supplémentaires sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial et si le changement de titulaire est impossible ou entraînerait une augmentation substantielle des coûts. La modification est ainsi rendue nécessaire par « des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir »</p>
---	--------------------------------	---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir pris connaissance du dossier,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

<b>PRESENTS</b>	18
<b>DONNANT POUVOIRS</b>	01
<b>VOTANTS</b>	19
<b>ABSTENTIONS</b>	00
<b>SUFFRAGES EXPRIMES</b>	19
<b>MAJORITE ABSOLUE</b>	10
<b>POUR</b>	19
<b>CONTRE</b>	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** les avenants N° 01 (lots 03 et 04) et autorise le Maire ou son Représentant à les signer.
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2025.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site [www.forgesdelanouee.fr](http://www.forgesdelanouee.fr)

7

Date de mise en ligne : 07 février 2025

**Commentaires :**

**André BRIEND** : on a les pieds et mains liés et le couvreur a le marché à 90 %.

**Yoann ROBIN** : il y a un problème d'accessibilité.

**OBJET : DELIBERATION N° 2025-31.01-06 – PROJET D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

- Présentation du projet
- Présentation de la proposition de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SEM 56 Energies
- Autorisation de signature

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

**Exposé**

Monsieur le Maire rappelle la présentation qui a été faite le 20 janvier 2025 par le Représentant de la SEM 56 Energies aux membres du Conseil Municipal pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques (salle des sports, tribune du stade municipal et l'atelier technique ou le boulodrome)

Afin de pouvoir poursuivre le projet, il présente la proposition de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage à passer avec la SEM 56 Energies. La rémunération forfaitaire s'élève à 12 000 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir pris connaissance du dossier,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

<b>PRESENTS</b>	18
<b>DONNANT POUVOIRS</b>	01
<b>VOTANTS</b>	19
<b>ABSTENTIONS</b>	00
<b>SUFFRAGES EXPRIMES</b>	19
<b>MAJORITE ABSOLUE</b>	10
<b>POUR</b>	19
<b>CONTRE</b>	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de passer une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SEM 56 Energies pour le remplacement de deux toitures et le développement d'un projet photovoltaïque d'environ 380 kWc en revente totale sur les toitures de trois bâtiments de la Commune.

- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à la signer ainsi que tous autres documents relatifs à cette affaire.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site [www.forgesdelanouee.fr](http://www.forgesdelanouee.fr)

7

Date de mise en ligne : 07 février 2025

### **Commentaires :**

**Mr le Maire** : rappelle la présentation qui a été faite du projet aux membres du Conseil Municipal le 20 janvier 2025 par Mr Christophe LALY (Sem 56 Energies). Il y a un devis en attente pour l'ensemble des bâtiments.

Il y a eu des infiltrations en 2023 et 2024 à la salle omnisports qui fait partie de la ZAENR. Il pourrait y avoir également des panneaux photovoltaïques sur l'atelier municipal et les tribunes.

Le Maire s'interroge sur la structure des bâtiments et demandera un devis.

**Pour les Tribunes** : le bâtiment est exposé au vent et à la pluie. Des travaux de peinture ont été réalisés sur la charpente métallique il y a quelques années, il faudra vérifier les fixations au sol. Il faudra resabler la charpente et refaire la peinture à l'extérieur mais cela va augmenter le coût du projet.

**Pour l'atelier municipal** : d'après l'entreprise Martin de Martigné Ferchaux, la structure actuelle ne peut pas supporter des panneaux photovoltaïques. Le Maire propose alors d'en implanter sur le boulodrome. Il va recevoir prochainement un devis sur les structures de l'ensemble des bâtiments et contactera la SEM 56 qui peut être chargée d'accompagner et de suivre le dossier qui est lourd à gérer. Le coût de la prestation s'élève à 12 000 € HT mais c'est du clé en main.

**Annick LE GUÉVEL** : communique les coordonnées d'un autre Chargé de projet d'une Association : Energie citoyenne en pays de Vilaine à St Jacques de la Lande.

**André BRIEND** : C'est la SEM 56 qui est référencée à PLOERMEL COMMUNAUTE et qui oriente vers SEM 56. Il n'y a pas de compétences techniques à l'EPCI pour aider.

**Mr le Maire** : Financement : un emprunt est prévu car il faut isoler ce projet des autres projets de la Commune. Gestion patrimoniale à ajouter dans le CR.

La durée de vie des panneaux photovoltaïques est d'environ 25 ans. Le financement pourrait se faire par un emprunt d'une durée de 15 ans. Les recettes générées par la vente d'électricité va financer le remboursement du prêt mais on aura changé la toiture de la salle des sports et des tribunes (144 000 €). Au-delà des 15 ans, on aura des recettes.

Il y aura une gestion patrimoniale virtuelle dans la production d'énergie car la production est en journée et la consommation des bâtiments est plutôt en soirée sauf la mairie et l'espace Shilliger.

**Patrick POCARD** : il faudra les nettoyer une fois/an

**Alain CHÉREL** : il y aura un coût.

**Patrick POCARD** : un suivi de fonctionnement sera nécessaire. On va d'abord utiliser les KW/H produits et on aura un gain sur la facture d'énergie.

**André BRIEND** : Attention au projecteur électrique présent qui est plus vers le boulodrome. Il va faire de l'ombre une bonne partie de la matinée et le panneau risque de ne pas fonctionner. Attention également au chêne situé du côté du boulodrome qui va faire de l'ombre.

**Alain CHÉREL** : Le boulodrome est-il apte à recevoir des panneaux photovoltaïques ?

**Mr le Maire et Patrick POCARD** : réponse affirmative

**André BRIEND** : le bâtiment le moins large a la plus forte charpente.

**Mr le Maire** : Les annuités d'emprunt seront compensées par des recettes régulières.

## **OBJET : DELIBERATION N° 2025-31.01-07 – REMISE EN ROUTE DE LA TELECABINE MEDICALE**

- Présentation de la proposition du nouvel opérateur

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

### **Exposé**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la cabine de téléconsultation médicale n'est plus en service car l'opérateur a rencontré des difficultés financières.

Il présente la proposition du nouvel opérateur HOPI MEDICAL qui permettrait de remettre en marche cet équipement.

Le devis s'élève à 5 833 € HT. Pour la partie maintenance mensuelle, il propose que le devis d'un montant de 180 € HT soit prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir pris connaissance du dossier,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	18
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	19
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	19
MAJORITE ABSOLUE	10
POUR	19
CONTRE	00



Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** les propositions du Maire.
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer le devis pour la remise en marche de la cabine de téléconsultation médicale.
- **CHARGE LE MAIRE** ou son Représentant à solliciter le CCAS pour la prise en charge de la maintenance mensuelle de cet équipement.
- 

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site [www.forgesdelanouee.fr](http://www.forgesdelanouee.fr)

Date de mise en ligne : 07 février 2025

**Commentaires :**

**Mr le Maire** : La société H4 D a déposé le bilan. La société HOPI médical n'a pas repris cette société.

Accès aux enfants dès l'âge de 3 ans, prise de rendez-vous plus simple car l'opérateur qui prend les rendez-vous le fait au vu d'un planning adressé par le cabinet infirmier qui va accompagner les patients. La remise en route est prévue mi-février 2025, voir début mars 2025 avec une formation dispensée à l'équipe d'infirmières. La Commission finances a émis un avis favorable.

**Isabelle CADIO** : Pourquoi le budget du CCAS pour la maintenance mensuelle de 180 € HT ? Le CCAS est subventionné par le budget communal car il n'a pas de recettes à part les dons.

**Alain CHÉREL** : c'est un service qui coûte cher vu le nombre de passages. (achat de la cabine subventionnée, convention de rémunération avec les infirmières à hauteur de 18 €/heure, minoration de la location de la salle (50 €) et location mensuelle de la télécabine.

**André BRIEND** : pour l'âge de 3 ans, il faut que ce soit bien respecté. Il faut faire repartir la télécabine mais ne pas se planter.

**Edwige MESSAGER** : la cabine de téléconsultations médicales est reconditionnée au lieu d'un appareil neuf. C'était prévu dès l'âge de 5 ans au départ, après c'était 13 ou 14 ans, la société était -elle bancaire ?

**Mr le Maire** : c'est une startup qui est financée par des business angels qui ont un crédit d'impôt ensuite.

**Alain CHÉREL** : combien y avait-il de visites/an quand la cabine fonctionnait ?

**Mr le Maire** : 35 à 40 visites depuis l'ouverture.

**André BRIEND** : On fait un bilan dans un an ?

**Annick LE GUÉVEL** : C'est une bonne chose que de ne pas avoir à ouvrir de compte, il suffit d'appeler pour avoir un rendez-vous.

**Edwige MESSAGER** : le système était trop compliqué d'après les gens.

**André BRIEND** : La société indiquait qu'il fallait cliquer sur un bouton alors que ce n'était pas facile d'utilisation. Elle a dit y travailler.

**Guénaëlle JÉGO** : il y avait moins de médecins à l'époque de l'installation de la cabine de téléconsultations médicales.

**Mickaël BERNABÉ** : les médecins n'y voient pas une complémentarité. Certains préfèrent voir un médecin.

**Sophie MARIVAIN** : en cas d'urgence, on ne peut pas attendre 4 jours s'il n'y a pas de médecin.

**Mr le Maire** : il n'est pas possible de faire une reprise de la cabine actuelle. Ce service reste un challenge. Nous sommes dépendants de la société. Dès la mise en route, il faudra relancer la communication, envisager une nouvelle porte ouverte.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1. **Travaux d'aménagement de rues – site des Forges** : 2 tranches : rue Charles de Janzé et de la Forêt (au croisement en T). La base de vie (restauration du Personnel et stockage de matériaux) pour les travaux de rénovation de la salle Louis Chérel sera située sur le parking donc travaux de voirie sur cet espace seront reportés. Attente de l'estimatif de Nicolas et Associés. Durée des travaux de la salle 14 mois. Planning prévisionnel de fin des travaux de voirie juin/juillet 2027.

**André BRIEND** : voir compte-tenu de l'estimatif si on attend un an plus tard (septembre 2027).

2. **Lotissement du clos de la vigne : présentation d'une proposition de contrat de commercialisation des lots** : Mme Sophie MARIVAIN quitte la salle car elle est susceptible d'être intéressée à l'affaire présentée. Montant de la prestation 3 900 € (à charge de l'acheteur) pour chaque lot vendu avec exclusivité de la vente.

**Isabelle CADIO** : déjà fait pour le lotissement du Haut Clinchard et cela n'avait pas fonctionné à l'époque (exclusivité constructeur).

**Mr Le Maire** : publicité faite sur le bon coin, chez les constructeurs. A une touche pour un lot. Avantage du contrat : site internet plus diffus. Inconvénient : on renchérit le coût de la vente de lot.

**Isabelle CADIO** : la conjoncture fait que l'on est mal tombé pour ce lotissement.

**Edwige MESSAGER** : il faut être à l'écoute des gens. On ne va pas commencer un autre lotissement alors que celui-ci n'est pas encore commercialisé.

**Mr le Maire** : voir à la prochaine séance de Conseil Municipal si on valide ce contrat de commercialisation.

3. **Lotissement les Grées Amières** : Le Maire indique qu'il va signer les deux derniers lots du lotissement la Forêt lundi prochain et un lot pour le lotissement du Haut Clinchard. Il n'y a plus de lots à vendre sur le site de Lanouée. Compte-tenu de la durée des études pour faire un lotissement, il propose d'en parler.

Dans la parcelle des Grées Amières :

- présence d'une zone humide (1 500 à 2 000 m<sup>2</sup>), reste disponible à la construction environ 2 ha pouvant accueillir 30 à 40 maisons d'habitations,
- Présence d'une ligne à haute tension
- Présence d'une route de ceinture impossible à élargir
- Incertitude sur le nombre de logements/ha par rapport au PLU : 15 ou 20 logements/ha ?
- Problème de la capacité du lagunage naturel
- Délai d'études

Le Maire propose de demander les honoraires pour les études et de raisonner sur un aménagement de l'ensemble de la parcelle et voir ensuite si une ou deux tranches.

**Edwige MESSAGER** : Où en est-t-on du lotissement du Haut Clinchard ?

**Mr le Maire** : Il reste 2 lots à vendre dont une promesse de vente signée lundi prochain. Problème des 5 lots vendus à une personne de nationalité anglaise (présence de chevaux sur ces terrains) qui est injoignable. Problème du dossier de Mr Mattlé : intervention du Conciliateur de justice Mr DERRIEN mais le requérant ne répond pas. Doit on rentrer dans une procédure auprès du Tribunal administratif car les voies amiables sont épuisées ? Mr Mattlé souhaite que le compteur électrique soit déplacé. Le Permis de construire est caduc.

4. **Commerce d'épicerie** : Après 4 ans de présence dont 2,5 années à son propre compte, c'est le dernier jour d'ouverture du commerce de Solène ETIENNE ce 31/01/2025. Se pose le problème de rentabilité de l'épicerie. Solène achète et revend et ne réalise une marge que sur les produits vendus. Elle a acheté un four pour cuire des viennoiseries congelées donc a obtenu une marge supérieure mais sa marge reste insuffisante. Des soucis de santé se sont rajoutés.

Frais de livraisons sur l'épicerie s'il n'y a pas un minimum d'achats.

Le Maire a rencontré plusieurs personnes pour relancer l'affaire.

Solenn propose que la Commune rachète le matériel récent :

- Vitrine réfrigérée d'avril 2024 : 1 050 € TTC
- Congélateur d'octobre 2024 : 584,90 € TTC
- Four : 921 € TTC
- Plaque de four : 159,60 € TTC

La Commune a déjà des vitrines à l'intérieur, une trancheuse à jambon et autres matériels. La question se pose de savoir si le matériel va convenir à un repreneur. Le Maire rappelle qu'il faut pouvoir tirer un revenu de l'activité de cette épicerie.

**Patrick POCARD** : on peut investir dans une boulangerie mais si le boulanger n'est pas bon..

Position du Conseil Municipal sur le rachat du matériel proposé par Solenn : avis défavorable car on n'en a pas l'utilité.

**5. Présentation des avis de la Commission de sécurité suite à sa visite de la salle des sports et la salle St Hubert du 14/01/2025 :**

Salle St Hubert : ne pas faire de travaux à l'intérieur sinon on doit remettre aux normes totalement le bâtiment. Déclencheur d'alarme à rajouter et autres travaux à réaliser.

Salle des sports : à usage exclusif de la pratique de sports ou brocante (manifestation exceptionnelle à solliciter par l'Association organisatrice auprès de la Préfecture deux mois avant.

**Patrick POCARD** : La Commission de sécurité demande d'installer une borne à incendie proche entre la salle socio-culturelle et la salle de sports mais problème du coût (environ 6 000 €/borne). Il faut un débit de 60 m<sup>3</sup> /heure à 1 bar de pression ou 110 m<sup>3</sup>/heure. Extension de réseaux à prévoir (20 000 € à prévoir entre l'achat de la borne et l'extension de réseaux) ou bien mettre une poche de 120 m<sup>3</sup> avec un branchement.

**6. Mise à disposition d'un local pour le stockage de containers à déchets**

**Patrick POCARD** : Recherche par PLOERMEL COMMUNAUTE d'un local d'environ 500 m<sup>2</sup> pour Forges de Lanouée/Hélléan/la Croix Hélléan et la Grée St Laurent. Nécessité de rouvrir les compteurs d'électricité et télécom. 4 camions de bacs et 1 camion de composteurs à livrer. Distribution courant mai 2025 pendant 1 mois. Bâtiment précédemment occupé par A REUSSI à vider.

**7. Plan Local d'Urbanisme – dates d'enquête publique : mardi 04 mars 2025 au samedi 05 avril 2025.**

**8. Eglise St Pierre Es Liens : rencontre avec la DRAC**

La Conservatrice est mutée mais va transmettre le dossier de Forges de Lanouée à son successeur. Le Permis de construire va être déposé fin avril 2025 pour l'ensemble de l'église. Le bureau d'études fera les estimatifs pour déposer les demandes de subventions avant fin octobre 2025. Travaux de la partie Ouest : environ 800 000 €. Durée des travaux environ 18 mois. L'église sera fermée pendant les travaux. Tranche suivante : au-dessus du retable. Durée des travaux environ 25 mois. L'église sera également fermée pendant ces travaux.

### **9. Travaux aux toilettes publiques situées derrière l'église (site de Lanouée)**

Le service technique a cassé une partie des toilettes. Le Maire a fait appel à un carreleur et pose de faïence (devis). 1 porte à remettre côté PMR + 1 normal + urinoir. Toilettes suspendus, travaux électricité/plomberie. Coût prévisionnel de 10 000 euros TTC.

### **10. Migration vers Office 365 avec prestataire informatique Iliane**

Le Maire précise que la messagerie n'est pas sécurisée et obsolète. Coût du passage à office 365 : 4 290 € et 3 482 € /an pour 15 licences. Il y aura des agendas partagés.

### **11. Autres questions diverses :**

- **Local chasse :** accord de la DP qui a été élaboré en interne, pas de recours à un architecte. Devis en cours. Coût prévisionnel 50 000 €.
- **Subvention pour étude pour l'îlot urbain Cœur de bourg site de Lanouée :**

\* 5 390 € Banque des territoires

\* 4 620 € EPF

\* autofinancement : 5 390 €

- **Pénalités de retard appliqués aux entreprises pour le chantier de rénovation de la mairie :** l'Entreprise DELALANDE est mécontente. RDV réalisé en mairie avec le Maire et Sabine GUILLEMIN. Pénalités calculées par le cabinet Bléher mais auraient pu être plus importantes. Le Maire a demandé au cabinet Bléher d'étudier la réclamation auprès de l'entreprise DELALANDE.
- **Panneaux de rues au lotissement du Haut Clinchard site des Forges :** **Alain CHÉREL** relance sa demande. Prise en compte de la demande.
- **Route Fossac/Chantepie :**  
Le Maire informe que suite à des inondations, la route est fermée pour quelques mois. **Patrick POCARD** : le dessous de la route est écroulé, la banquette est partie. Présence d'un trou à un mètre sous la route. Pas de visibilité de présence de buses, présence d'un geyser d'eau. Appel à une entreprise pour faire un devis.
- **Voyage visite du Sénat : 11 mars 2025.** **Sabine GUILLEMIN** fait le point. Ce voyage est ouvert au Conseil Municipal, les employés et s'il reste de la place aux Membres du CCAS.
- **Divers :**

\* **André BRIEND** : réunion pour le local à containers : aurait aimé être invité à cette réunion en sa qualité de Conseiller Communautaire en charge notamment de ce dossier. Il avait proposé un local de stockage dans l'ex-CECAB à la Regobe.



\* **Sophie MARIVAIN** : Réunion de la commission « Associations » le lundi 17 février 2025 à 19 heures à la médiathèque.

\* **Edwige MESSAGER** : Syndicat scolaire du Pays de Josselin : Président Elu : Mr Jean-Yves Josse. Réunion du bureau le 4 février 2025 auquel Edwige est membre. Rappel du concert organisé le 8 février à l'église St Pierre Es Liens (site de Lanouée). Récolte des dons au profit de la Fondation du patrimoine. Ceux-ci seront abondés de 20 % pour être reversés à la Commune.

\* **Maryvonne LE BLANC** : galette des rois organisée à la résidence Pierre le Verger conformément à la convention.

\* **Mr le Maire** :

- Prolongation arrêt de travail de Mme Nadine GABOREL jusqu'au 28/02/2025
  - Mme Evelyne PICAUD envisage de travailler à 70 % dans le cadre d'une cessation progressive d'activité pour sa retraite à compter du 01/07/2025. Il faudra trouver une personne.
  - Mme Martine RAULT approche également de sa retraite.
  - Mme Jennifer LEMAIRE est en arrêt de longue durée. Lisa PALMER la remplace.
  - L'organisation du pôle cantine/garderie est à flux tendu.
  - Etude îlot urbain Cœur de bourg – site de Lanouée : prochaine réunion du Comité technique le mercredi 05/02/2025 à 10 heures à la mairie site de Lanouée
  - Date de la prochaine séance du Conseil Municipal : vendredi 28/02/2025
  - Remerciements : le Maire remercie les Elus pour leur présence et leur participation à l'organisation de la Cérémonie de la Sainte Barbe et des Vœux du Maire.
- **Mickaël BERNABÉ** : demande la publication de la liste des assistantes maternelle sur le bulletin municipal à paraître en juin/juillet 2025 : avis favorable du Maire

La séance est levée à 23 h 00.

Dressé le 10 février 2025.

Présenté au Conseil Municipal le : 28 février 2025

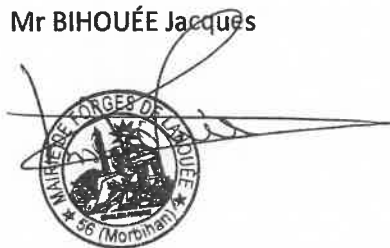
Observations du Conseil Municipal : Néant

Procès-verbal arrêté le : 28 février 2025

Publié le : 11 MARS 2025

Le Maire,

Mr BIHOUE Jacques



Le Secrétaire de séance,

Mme JÉGO Guénaëlle

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.